

Axe 1 : Maintien, protection, valorisation, gestion du patrimoine naturel et paysager.

Axe 2 : Diversification des types d'activités économiques (agriculture, commerce de proximité, artisanat, santé, métiers du tourisme et de l'environnement) toute l'année.

Axe 3 : Renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité intergénérationnelle par des réponses adéquates en termes d'urbanisme et de logement.

Axe 4 : Collectivité exemplaire et innovatrice.

En fonction des enjeux prioritaires de notre territoire, nous avons pu, pour chacun de ces axes stratégiques, définir 18 objectifs globaux opérationnels qui ont été hiérarchisés et pondérés.

Notre volonté politique mais également notre pragmatisme et nos moyens ont traduit ces objectifs en actions concrètes, faisables et évaluables.

Au total ce sont 46 fiches action qui ont été élaborées conjointement par les élus, les chefs de services et agents missionnés dans leur domaine de compétence avec l'appui de nos partenaires extérieurs.

Le positionnement de l'Agenda 21

Les mises en œuvre de l'Agenda 21 local de La Croix Valmer et celles d'autres documents d'orientation politique forte devront être en cohérence maximale. Pour exemple significatif, la prochaine adaptation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit débiter fin 2010, devra confirmer les orientations de l'Agenda 21, concrétisant et facilitant les actions retenues. Cela vaut aussi pour toutes les politiques ou actions supra-communales en matière d'habitat, de transport, de déchets et d'autres encore. La concrétisation de la future charte du Parc National de Port-Cros sera un soutien aux actions engagées par La Croix Valmer. Pour tous ces sujets, des actions sont prévues à l'Agenda 21.

Il faudra veiller à ne pas mettre en contradiction les orientations choisies dans notre Agenda 21 local et le reste des politiques définies en interne par la municipalité. L'ensemble du Conseil Municipal, les chefs de services, les agents communaux devront évaluer leurs décisions ou leurs actes en gardant à l'esprit la définition de notre stratégie de développement durable du territoire. Les conséquences de nos actes seront lisibles et jugées immédiatement.

Mener une politique communale efficace cohérente, quel que soit le domaine, est un défi majeur pour notre municipalité.

Notre force de conviction nous a conduit à un projet d'Agenda 21 révélateur d'une volonté profonde de protéger et d'améliorer notre territoire communal pour le bien être de l'homme et de son développement.

Le Maire,
François GIMMIG

